

Contexte national

Les risques professionnels, dont les conséquences s'expriment notamment en termes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, peuvent être à l'origine d'atteintes à la santé, de handicaps sévères et de décès.

Le nombre d'accidents du travail (accidents du trajet compris) a considérablement diminué depuis trente ans sous l'effet combiné d'une amélioration de l'organisation et des conditions de travail, des mutations de certains secteurs (automatisation, transformations structurelles de l'emploi, fermeture de sites dangereux dans le secteur industriel...) ainsi que des actions de prévention.

On a constaté cependant, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, une stagnation, voire une reprise, du nombre d'accidents. La croissance économique (impliquant une croissance du nombre d'heures travaillées et donc des occasions d'accidents), l'augmentation significative du nombre de salariés, l'émergence de nouveaux risques (industrie nucléaire...) ou encore la dégradation des conditions de travail (organisation de travail et cadences astreignants, période d'adaptation réduite et formation à la sécurité négligée dans les situations de sous-traitance en cascade...) sont des déterminants de cette détérioration.

En 2010, on a dénombré 665 363 accidents du travail (AT) avec arrêt, 42 248 avec incapacité permanente et 549 mortels pour les 18,9 millions de salariés couverts par la branche « risques professionnels » du régime général.¹

Les trois principales causes d'accidents du travail avec arrêt ou incapacité permanente (IP) sont la manutention manuelle, les chutes de plain-pied et les chutes avec dénivellation.

Les accidents du travail touchent plus fréquemment des hommes, jeunes, ouvriers du bâtiment et des travaux publics (taux de fréquence de 48 AT versus 3 pour les cadres et chefs d'entreprise), salariés d'établissements de taille intermédiaire (taux de fréquence supérieur à 25 pour les établissements de 10 500 salariés).

Les trois secteurs d'activité les plus pourvoyeurs d'accidents du travail avec arrêt, relativement à l'effectif des salariés, sont ceux du bâtiment travaux publics (BTP), des industries du bois et du papier, et les activités de services et travail temporaire avec un taux de fréquence respectif de 49,8 ; 38,6 et 37,4 en 2007.

Les salariés les plus âgés subissent des accidents générant plus fréquemment des séquelles (14 % des AT chez les 50-59 ans ouvrent droit à une IP contre 2 % pour les moins de 20 ans).

Deux accidents mortels sur cinq surviennent dans les trois secteurs d'activité suivants : le BTP (où 1 AT sur 4 est imputable à une chute de hauteur), puis les transports (1 AT sur 2 imputable à un accident de la route) et enfin les activités de services comprenant l'intérim.²

Depuis 2002, le nombre des accidents du travail au sens strict diminue (- 13 % entre 2002 et 2010).

En revanche, on observe une hausse du nombre d'accidents de trajet (+9 % de 2002 à 2010)³. Cette tendance pourrait être associée à l'augmentation des trajets domicile-travail, les actifs résidant moins dans la commune où ils travaillent.

En 2010, les accidents de trajet ont été à l'origine de 95 262 arrêts du travail, 8 047 incapacités permanentes et 359 décès.⁴

Situation en Bourgogne :
Faits marquants

- ▶ Pour l'année 2010, on a dénombré 18 150 accidents avec arrêt de salariés du régime général en Bourgogne dont 1 046 accidents graves (principalement dans la construction, le commerce-réparation automobile puis les services et travail temporaire), et 15 accidents mortels (dont la moitié pour le BTP et les activités de services et travail temporaire). Le nombre d'accidents du travail en Bourgogne a augmenté par rapport à 2009 (+2 %), davantage dans les activités de services (+6,9 %) et plus particulièrement celles incluant l'intérim (+22,2 %) ainsi que dans le secteur industriel (en particulier l'industrie du bois, les industries agro-alimentaires, et l'industrie textile).
- ▶ On a compté, par ailleurs cette même année, 2 154 accidents de trajet, dont 167 graves et 13 mortels, touchant des salariés bourguignons du régime général.
- ▶ Les accidents du travail, toutes catégories, ont entraîné des arrêts de travail de 56 jours en moyenne en 2010.
- ▶ L'indice de fréquence des accidents avec arrêt est de 43 pour 1 000 salariés dans l'ensemble de secteurs. Il varie de 13 pour les services à 88 pour le BTP. Depuis le début des années 80, l'indice de fréquence des AT a diminué, en Bourgogne comme dans l'ensemble des régions françaises. Cependant, il reste supérieur à la moyenne nationale, l'écart s'étant accru dans la dernière décennie. En 2010, l'indice de fréquence est significativement plus élevé en Bourgogne (43 pour 1 000 salariés) qu'en France (35), en particulier dans le BTP, les transports, ou la chimie-plasturgie, mais également dans les services.
- ▶ À l'intérieur de la région, l'indice de fréquence diffère selon les départements, variant de 37 pour la Nièvre à 50 pour l'Yonne. Entre 2006 et 2010, l'indice de fréquence a globalement diminué dans la région (- 10 %), mais la baisse est plus marquée dans l'Yonne (- 15 %) qu'en Côte d'Or (- 9 %).
- ▶ Deux causes d'accidents du travail prédominent : la manutention manuelle (34,5 % des AT) et les chutes de plain-pied (23,1 % des AT). Les secteurs les plus touchés sont dans les deux cas le commerce-réparation automobile, la construction, l'action sociale hébergement médico-social, les services.
- ▶ Dans le secteur agricole, 3 618 accidents du travail ont été déclarés en 2010 parmi les 19 175 salariés : 88 ont donné lieu à l'attribution d'un taux d'IP, dont 26 avec un taux supérieur ou égal à 10 %, 60 684 journées ont été indemnisées, 11 décès.

Source : Direccte de Bourgogne, Service Études, prospective, évaluation et statistiques, Tableau de bord Santé et Sécurité au Travail, Bourgogne, décembre 2011, Indicateurs statistiques par département et secteur d'activité.

Spécificité en Bourgogne

L'Observatoire régional de santé au travail (ORST Bourgogne) a été mis en place en 2003. Il a pour objectif de développer l'approche pluridisciplinaire de prévention des branches professionnelles et des entreprises.

Publication de l'ORS Bourgogne

- Santé et travail en Bourgogne-état des lieux- 2006-2007

Merci à S. MORAND (Direccte Bourgogne) pour la relecture



Nombre d'accidents du travail avec arrêt par secteurs d'activité en Bourgogne- évolution 2006-2010

	2006	2007	2008	2009	2010
Métallurgie	2 839	2 889	2 906	2 419	2 203
BTP	3 500	3 667	3 678	3 338	3 216
Transports, eau, gaz, électricité	2 025	2 191	2 200	1 933	2 166
Services, commerces et industries de l'alimentation	3 203	3 286	3 039	2 894	2 920
Industrie de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie	687	627	604	502	520
Industrie du bois et de l'ameublement	1 200	1 190	1 102	906	938
Commerce non alimentaire	1 339	1 384	1 338	1 246	1 263
Activités de service 1 (1)	909	963	931	871	1 017
Activités de service 2 (2) et travail temporaire	4 042	4 507	4 280	3 401	3 659
Catégories particulières	227	220	201	245	248
Total	19 971	20 924	20 279	17 755	18 150

Source : CNAMTS-DRP

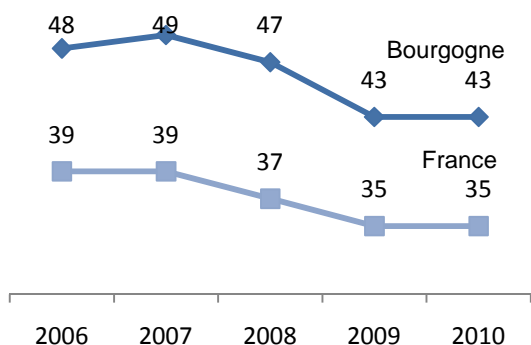
- (1) Les activités de service 1 correspondent aux activités financières et cabinets d'études, assurances, recherche publique, administrations locales (collectivités territoriales et administration hospitalière, uniquement pour les salariés contractuels), autres administrations, autres activités, accueil à domicile, bureaux d'essai, organismes de formation (personnel enseignant et administratif).
- (2) Les activités de service 2 et travail temporaire correspondent aux activités de travail temporaire, nettoyage et désinfection, professions de santé, vétérinaires, action sociale sous toutes ses formes (dont une partie de l'activité des services d'aide à la personne), formation (stagiaires des centres de formation professionnelle), organisations économiques, sociales et culturelles, services aux personnes et à la collectivité, activités autres.

Nombre d'accidents du travail avec arrêt par départements-évolution 2006-2010

	2006	2007	2008	2009	2010
Côte-d'Or	6 414	7 217	6 797	6 093	6 323
Nièvre	2 002	1 863	1 820	1 613	1 762
Saône-et-Loire	6 755	7 009	6 900	6 078	6 059
Yonne	4 800	4 835	4 762	3 971	4 006
Bourgogne	19 971	20 924	20 279	17 755	18 150

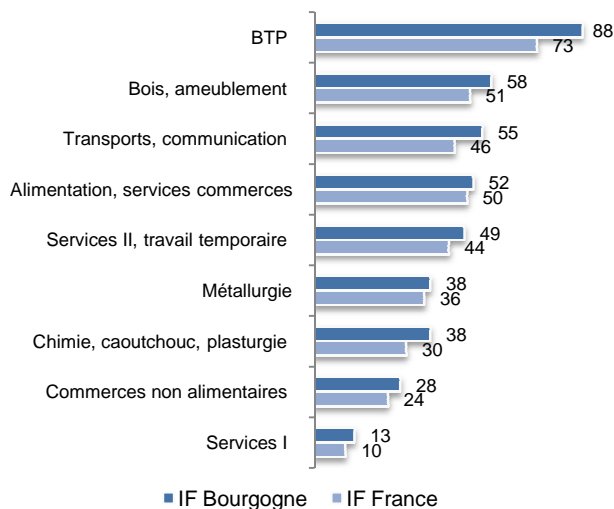
Source : CNAMTS-DRP

Évolution de l'indice de fréquence des accidents du travail des salariés du régime général en France et en Bourgogne de 2006 à 2010



Source : CNAMTS-DRP

Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt en Bourgogne en 2010, pour le régime général, selon le secteur d'activité



Source : CNAMTS-DRP

Définitions

Accidents de travail (AT) : accident survenu par le fait, ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.⁵

Accident du trajet (ATR) : accident survenu à un travailleur pendant le trajet d'aller et de retour entre le domicile et le lieu de travail, entre le lieu de travail et le lieu habituel des repas.⁶

Accident avec arrêt : accident ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière, lorsque le salarié a été en arrêt de travail au moins vingt quatre heures.

Accident grave : accident ayant entraîné une incapacité permanente (IP) et par suite l'attribution d'une indemnité en capital (si taux d'IP < 10 %) ou d'une rente (si taux d'IP ≥ 10 %).

Accident mortel : décès réglés pendant l'année et intervenus avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'IP

Indice de fréquence : nombre d'accident avec arrêt pour 1 000 salariés

Taux de fréquence : nombre d'accident avec arrêt pour un million d'heures travaillées.

Éléments de bibliographie

- ¹ Cnamts- Direction des risques professionnels. (2011). Statistiques régionales des accidents du travail. Année 2006 à 2010. 138 p.
- ² Euzenat D. (2009). L'exposition des salariés aux accidents du travail en 2007. Premières informations et premières synthèses. Dares. N°50.2. 8 p.
- ³ Cnamts-Direction des risques professionnels. (2011). Faits marquants et chiffres clés 2010, 22 p.
- ⁴ Cnamts- Direction des risques professionnels. (2011). Statistiques régionales des accidents de trajet. Année 2006 à 2010. 86 p.
- ⁵ Article L. 411-1 du Code de la sécurité sociale
- ⁶ Article L. 411-2 du Code de la sécurité sociale

En savoir plus

- Goldberg M, Imbernon E, Arnaudo B et al. (2006). La place de la santé au travail dans la santé publique. Actualité et dossier en santé publique. HCSP, n°57. pp. 17-70.
- ORS Centre, ORS Haute-Normandie, ORS Languedoc- Roussillon, ORS Picardie, ORS Provence-Alpes-Côte d'Azur. (2008). La santé au travail dans les régions de France : contexte socio-économique, répartition de l'offre de médecine du travail en France, conditions de travail, accidents du travail, maladies professionnelles, risques psychosociaux au travail. Fnors. 108 p.